

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2014**

L'an deux mil quatorze, le **20 JUIN**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie DUCOUT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/06//2014

PRESENTS : Mme DUCOUT, Maire, Mme HERVE, M. JOYET, Mme CHAINTRIER, M. JOUBERT, Adjoint, Mmes BERTAU, GROIZELEAU, MM. TERRIGEOL, BERGON, BROUSTET, ROUSSEILLE, BUGNON, Mlle VASILE, M. VAGILE, Mmes CORRE, RIVIERE, M. CARITAN.

POUVOIRS : M. BERNARD donne pouvoir à Mme HERVE, Mlle ROUDIER donne pouvoir à Mme DUCOUT, M. PERIER donne pouvoir à M. CARITAN, M. VIE donne pouvoir à Mme CORRE.

EXCUSEES : Mmes SERVANT et LHOPITAL

Secrétaire de Séance : M. VAGILE

Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2014

La séance est ouverte à 18 h 30 et Madame le Maire, après avoir vérifié que le quorum était atteint, fait procéder à l'élection du secrétaire de séance : M. Florian VAGILE est désigné à l'unanimité. Elle fait ensuite approuver le procès-verbal de la séance du 4 juin 2014. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 - ELECTIONS SENATORIALES : Désignation des délégués titulaires et suppléants

2.- CINEMA : convention d'installation d'un distributeur de boissons et friandises

Monsieur Jacques JOYET, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la Société NODI'S 95 d'Eysines a été reçue en Mairie, en vue de définir les modalités d'installation d'un distributeur automatique de boissons et de friandises au cinéma. Après visite du site, la société a transmis une proposition comme suit:

- installation gratuite d'un distributeur de boissons et de friandises et mise à disposition gratuite de deux tables mange-debout et de quatre tabourets de bar.
- réapprovisionnement à la charge de la société
- durée du contrat fixée à 36 mois
- redevance versée à la Commune représentant 20% du chiffre d'affaires hors taxes généré par l'appareil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter la proposition formulée par la Société NODI'S 95 d'Eysines en vue de l'installation d'un distributeur de boissons et de friandises au cinéma municipal "Le Trianon"
- d'accepter les conditions techniques et financières présentées par M. JOYET
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante avec la Société NODI'S 95 d'Eysines

3 - QUESTIONS DIVERSES

Travaux d'assainissement de l'Avenue André Lafon

Monsieur Jacky JOUBERT, Adjoint au Maire, indique au Conseil Municipal qu'une première tranche de mise en séparatif des réseaux d'assainissement a été réalisée en 2012 dans l'Avenue de la République. La suite de l'opération concerne l'Avenue André Lafon. Une réunion de présentation du projet a été réalisée le 20 juin 2014 par le Cabinet MERLIN, maître d'œuvre. Le coût estimatif du projet est arrêté à 682 000 €HT. Afin de déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde et l'Agence de l'Eau Adour Garonne avant le 30 juin 2014, il y a lieu que l'assemblée délibérante en autorise Madame le Maire. Le Dossier de Consultation des entreprises sera présenté en détail lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de la seconde tranche des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans le bourg, et concernant l'Avenue André Lafon,
- de prendre acte du coût estimatif du projet qui s'élève à 682 000 € HT et de l'accepter,
- de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde l'octroi d'une subvention au taux maximum
- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne l'octroi d'une subvention au taux maximum

- de charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

4. - QUESTIONS DIVERSES